

Affaires courantes

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

ENVIRONNEMENT

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de l'environnement, qui porte sur la nomination, par les Nations Unies, d'Elizabeth Dowdeswell au poste de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE. Elizabeth Dowdeswell est la troisième personne et le deuxième Canadien à occuper ce poste prestigieux. Celle-ci succède à Mostafa D. Tolba, de l'Égypte, qui avait lui-même remplacé le premier directeur, Maurice Strong.

M^{me} Dowdeswell devra relever des défis énormes. Les problèmes qui confrontent l'humanité ne peuvent plus simplement être classés comme étant d'ordre environnemental ou économique, ou comme n'affectant qu'un pays ou un continent. Les solutions sont complexes et dépassent le cadre des frontières et des cultures, de sorte qu'en fin de compte elles touchent tous les êtres humains.

C'est un honneur pour le Canada que d'avoir fourni deux des trois directeurs exécutifs de PNUE jusqu'à maintenant.

Notre comité a collaboré étroitement avec M^{me} Dowdeswell lors de ses travaux sur l'atmosphère en évolution, ainsi que dans le cadre des activités qui ont culminé avec la tenue du Sommet de la Terre. Les membres du comité ont été impressionnés par le sérieux, la détermination et le jugement de M^{me} Dowdeswell; ces qualités lui seront fort utiles dans ses nouvelles fonctions.

Nous voulons par conséquent féliciter M^{me} Dowdeswell de sa nomination à ce très haut poste international dans le secteur de l'environnement. Au nom de tous les Canadiens, nous lui souhaitons bon courage et beaucoup de succès dans ses fonctions, car les défis à relever dans ce domaine sont plus grands que jamais.

LOI N° 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McDermid propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'IMPORTATION DE LA VIANDE

MESURE MODIFICATIVE

M. Ken Hughes (Macleod) demande à présenter le projet de loi C-406, Loi modifiant la Loi sur l'importation de la viande.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Hughes: Madame la Présidente, ce projet de loi propose que le Canada modifie sa Loi sur l'importation de la viande pour que nous ayons plus de contrôle sur nos importations. Ainsi, nous serons mieux en mesure de défendre notre industrie contre d'éventuelles sanctions commerciales américaines.

Je présente ce projet de loi après en avoir discuté avec un bon nombre de producteurs de boeuf qui souhaitent que le gouvernement défende notre industrie contre cette menace. Il s'agit vraiment d'une mesure défensive. Ce faisant, le projet de loi reconnaît que les marchés canadien et américain du boeuf sont de plus en plus unifiés. L'harmonisation de certaines normes, procédures et règles d'importation réduira le risque d'un conflit commercial entre nos deux pays et leurs industries.

Mme le vice-président: M. Hughes propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)